

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **15 décembre 2016 – 19 heures 30**

N° **144/16**

Date de convocation : 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 26

Votants : 28

Objet : **ADMINISTRATION – GENDARMERIE – PROJET AMENAGEMENT DE STUDIOS**

### Membres Présents

Michèle LUTZ	Sylviane REY	Richard LESOT	Lionel LITTOZ-MONET	Christian BAILLY
Michel COUTIN	G.CHAMPANGE	Joëlle KOURTCHEVSKY	Hervé BOURNE	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	R. AUMAITRE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Nicolas BALMONT
Sonia GIFFORD	J.GUENAN	R. MERMAZ-ROLLET	Jacques TRESALLET	Jean-Louis MERLE
Marc LLEDO	Valérie. GARDIER	Paul CARRIER	Lucie LITTOZ	Marc MILLET-URSIN
Françoise KLEMENCIC				

### Membres Excusés

Gérard MERMIER	Patrick DUC	Philippe PRUD'HOMME	Jeannie TREMBLAY
----------------	-------------	---------------------	------------------

### Membres Absents

V. AMADIO	Sarah DI-GLERIA
-----------	-----------------

### Pouvoirs

Laurence GODENIR (M. LUTZ)	Rosemonde SCHINDLER (L.LITTOZ)
----------------------------	--------------------------------

## EXPOSE

### Annule et remplace la délibération N°124/16 du 12 novembre 2016

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°112/16 du 21 octobre 2016 le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet d'extension de la gendarmerie par la réalisation de studio au-dessus des locaux administratifs et il autorise Monsieur le Président à solliciter les services d'un architecte pour qu'il élabore un avant-projet chiffré.

Les services du Cabinet Yves BONNOT, à l'origine du projet architectural de l'actuelle caserne, ont été sollicités.

Un avant-projet sommaire nous a été communiqué et il restera joint à la présente délibération. Il offre la possibilité de cinq studios de **34,69 m<sup>2</sup>** réalisés au-dessus des locaux administratifs actuels pour un coût total estimé à **517 000 Euros HT** (447 000€ de travaux + 70 000 € ingénierie).

La demande de la gendarmerie de Faverges ne portait que sur deux studios. En effet cette réalisation permettait de renforcer ses effectifs à l'année. Toutefois, il convient de prendre en compte les renforts occasionnels pendant les périodes estivales et également l'évolution des missions des militaires au regard de l'évolution future de la population résidentielle du territoire. En conséquence, Monsieur le Président propose la réalisation de cinq studios pour répondre aux besoins dans le long terme.

Il rappelle que cette réalisation n'émane pas de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et que, de ce fait, c'est à la collectivité qu'incombera toutes les charges (réalisation et entretien)

C'est pour cette raison qu'il a été décidé de solliciter Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour une aide substantielle au titre de la DETR 2017.

A ce titre, il propose de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir déroger à la règle du taux maximal de 50 % (c.f. circulaire 2016 du 22 septembre 2016) pour soutenir l'effort important du territoire d'autant que le domaine d'intervention de la brigade de Faverges déborde ses limites géographiques.

En conséquence, il propose le financement suivant :

25% en fonds propres soit :	129 250 Euros
75% au titre de la DETR 2017 soit :	387 750 Euros

Il demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le projet dont il s'agit et d'autoriser Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour qu'il veuille bien déroger à la règle d'attribution maximale de la DETR pour la porter à 75% pour le projet supra.

-O-O-O-O-O-O-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré se prononce favorablement sur le projet d'extension de la caserne de Gendarmerie de Faverges ainsi qu'il l'est mentionné dans la présente délibération et autorise Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie pour qu'il veuille bien déroger à la règle d'attribution maximale de la DETR pour la porter à 75%.

Résultat du vote :

Votants	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : **19 DEC. 2016**

Affichage le

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)
- Monsieur le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex (pour info)

Copie(s) interne(s) :

- Budget

FAVERGES, le **19 DEC. 2016**  
LE PRESIDENT,  
Michel COUTIN


